

# PETITE ENFANCE 2022/2023

 VINCENNES.fr



# Zanaka

GARDE D'ENFANTS



*Pour votre bébé,  
en garde simple ou partagée,  
Zanaka s'occupe de tout !*

01 77 01 82 82



[www.zanaka.fr](http://www.zanaka.fr)



L'épanouissement des petits Vincennois, sans oublier celui de leurs parents, est une priorité forte pour notre équipe municipale. Il nous semble primordial que notre ville puisse disposer de structures d'accueil nombreuses et diversifiées. Ainsi, les crèches municipales, départementales, ou encore privées, les micro-crèches ou les services proposés par les assistantes maternelles indépendantes sont autant de modes de garde qui font de Vincennes l'une des communes dont l'offre en la matière est la plus importante en Ile-de-France.

Soucieuse d'apporter à votre enfant un cadre propice à son développement, cette nouvelle édition du Guide petite enfance permettra d'aider les nouveaux parents à trouver un nouvel équilibre entre vie familiale et professionnelle. Il présente de manière synthétique les différents types de structures dans lesquelles vous pourrez faire garder votre enfant, ainsi que les prestations de grande qualité qu'elles lui offriront au quotidien.

Ce guide a, en effet, été conçu pour répondre à toutes les interrogations qu'un nouveau parent sera nécessairement amené à se poser. Nous espérons qu'il remplira cet objectif en vous permettant de choisir une formule adaptée à vos attentes et dans laquelle votre enfant s'épanouira pleinement.

Bonne lecture !

**CHARLOTTE LIBERT-ALBANEL**  
MAIRE DE VINCENNES  
CONSEILLÈRE RÉGIONALE D'ÎLE-DE-FRANCE

# Vos élus en charge de la Petite enfance

SECRETARIAT DES ÉLUS : 01 43 98 65 66



**CÉLINE MARTIN**

Adjointe au Maire chargée de la  
Petite enfance et des Seniors

Permanences le mercredi  
sur rendez-vous



**MURIEL RUFFENACH**

Conseillère municipale déléguée,  
chargée de la petite enfance et du  
suivi des travaux dans les crèches

# SOMMAIRE

---

## 06 | LEXIQUE

### 08 | L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Les assistantes maternelles des particuliers employeurs  
Les gardes à domicile

### 13 | L'ACCUEIL COLLECTIF

Les structures municipales Les structures départementales  
Les structures privées

### 22 | LES COÛTS

Les coûts des structures municipales et départementales  
Les coûts des structures privées, des assistantes maternelles  
des particuliers employeurs

### 25 | LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX

### 29 | LES SERVICES EN LIGNE

[vincennes.fr](http://vincennes.fr)  
Petites annonces  
Quelques liens utiles

# LEXIQUE

## ASSISTANTE MATERNELLE DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Elle accueille chez elle un ou plusieurs enfants. Elle est agréée par la PMI. Vous êtes son employeur.

## CRÈCHE COLLECTIVE

Des enfants âgés de 2 mois 1/2 à 3 ans (crèche départementale) ou 3 ans révolus (crèche municipale) sont accueillis toute la journée dans des locaux adaptés à chaque tranche d'âge. Un adulte encadre 5 enfants qui ne marchent pas ou 8 enfants qui marchent déjà.

## CRÈCHE INTER-ENTREPRISES

La particularité de cette crèche collective est que l'employeur réserve une place pour son salarié.

## GARDE À DOMICILE

L'enfant est gardé au domicile de ses parents par une personne salariée. Pour alléger les frais, la garde peut être partagée entre deux familles.

## ACCUEIL OCCASIONNEL (HALTE-JEUX)

La Halte-Jeux accueille les enfants dont les parents justifient d'un besoin ponctuel. Les enfants sont accueillis à la demi-journée ou en journée entière sur réservation la semaine précédente.

## LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Les parents d'enfants de moins de 4 ans et les futurs parents peuvent se rencontrer et échanger sur leurs expériences et questionnements en présence de professionnels de la petite enfance. Dans le même temps, les enfants peuvent jouer ensemble sous le regard et la responsabilité du parent accompagnant.

## MICRO CRÈCHE

Crèche collective accueillant au maximum un groupe de 10 enfants.

## MULTI-ACCUEIL

Cette structure combine plusieurs modes d'accueil : de l'accueil régulier (sous contrat) et de l'accueil occasionnel (sous forme de réservation) : mode d'accueil régulier à temps plein, partiel ou occasionnel (demi-journée ou journée complète)

## PMI (PROTECTION MATERNELLE INFANTILE)

Service départemental, la PMI est chargée de la santé des enfants et des familles. À ce titre, elle propose divers services gratuits (visites à domicile, groupes de parole, prévention, consultations pédiatriques, gynécologiques...) et des réunions (femmes enceintes ou allaitement 1 fois par mois).

Espace Pierre-Souweine  
70, rue de Fontenay - 01 43 28 48 34

## RELAIS PETITE ENFANCE (ANCIENNEMENT RAM)

Le RPE est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil. Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, médiation et information pour les assistantes maternelles et les familles. Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle ou la garde à domicile avec l'autorisation des parents. Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile, pour compléter leur formation.

## POINTS INFO PETITE ENFANCE

Tous les deux mois, un Point info petite enfance est organisé. Il a vocation à présenter aux familles, dès le 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> mois de grossesse, l'ensemble des modes d'accueil existant à Vincennes.

---

## FORUM DES MODES DE GARDE

Ce forum, organisé en juin, aide les parents à trouver des solutions de garde pour leurs enfants. Les parents peuvent également échanger entre eux, à la façon d'un speed-dating, échange qui peut se poursuivre sur une page internet dédiée aux modes de garde.

---

## RENCONTRES PARENTS/ PROFESSIONNEL(LE)S ACCUEIL INDIVIDUEL

La Ville organise une fois par an les rencontres parents/professionnel(le)s de l'accueil individuel. Cette manifestation est rythmée par un temps d'échanges réservé aux familles qui sont en quête d'une assistante maternelle, d'une garde à domicile et/ou partagée.

RENSEIGNEMENTS : [VINCENNES.FR](http://VINCENNES.FR)

---

# L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ





# Les assistantes maternelles des particuliers employeurs

Elles accueillent les enfants de 2 mois à 3 ans révolus à leur domicile. Les assistantes maternelles sont agréées par le Département : elles reçoivent l'autorisation d'exercer cette profession après avoir reçu une formation initiale de 80 heures dispensée par des professionnels. Un complément de 40 heures est prévu dans les deux ans suivant l'accueil du premier enfant. Les assistantes maternelles sont suivies, accompagnées et contrôlées par le service départemental compétent qui s'assure de leur état de santé et des conditions d'accueil. Elles sont employées et rémunérées par la famille qui établit un contrat à durée indéterminée. Elles ont la possibilité de participer aux temps d'activités proposés par le relais d'assistantes maternelles de Vincennes (deux fois par mois selon les disponibilités).

## AVANTAGES

L'enfant trouve chez l'assistante maternelle un cadre sécurisant. La disponibilité de l'assistante maternelle lui permet de prendre en compte la personnalité et le rythme de chaque enfant. Elle noue une relation privilégiée avec l'enfant qui profite ainsi d'une ambiance familiale en compagnie d'autres enfants.

## INCONVÉNIENTS

À partir de 2 ans, certains enfants ont besoin d'échanger entre eux et d'évoluer dans un cadre propice à leur développement (espace avec structure de motricité...).

## DEMANDE DE LISTE ET DES COORDONNÉES DES ASSISTANTES MATERNELLES

### RELAIS PETITE ENFANCE

22 rue d'Estienne-d'Orves 94300 Vincennes  
01 71 33 64 96  
rpe@vincennes.fr

### ESPACE DES SOLIDARITÉS DE VINCENNES, SAINT-MANDÉ, FONTENAY-SOUS-BOIS

5 rue Jean-Douat  
94120 Fontenay-sous-Bois  
01 56 71 47 00



## RELAIS PETITE ENFANCE

22, rue d'Estienne-d'Orves  
01 71 33 64 96  
rpe@vincennes.fr

# RPE, relais petite enfance

**Le RPE est un lieu d'information et de conseil sur les différents modes d'accueil existant à Vincennes.**

Également lieu d'écoute et d'animation, il favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents : recensement de l'offre et de la demande d'accueil, diffusion de ces informations, accompagnement et information pour les assistantes maternelles et les familles. Deux éducatrices de jeunes enfants, accueillent les familles pour les guider dans le recrutement des assistantes maternelles agréées, notamment en diffusant la liste des assistantes maternelles disponibles. Des temps d'activités sont proposés aux enfants accompagnés par l'assistante maternelle ou la garde à domicile avec l'autorisation des parents. Des réunions thématiques sont proposées aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile, pour compléter leur formation.

### HEURES D'OUVERTURE

Pour les entretiens avec les familles sur rendez-vous les après-midis en semaine et un samedi matin par mois en réunion d'information collective. Pour les temps d'activité des enfants accompagnés par les assistantes maternelles ou les gardes à domicile : sur réservation tous les matins de 9 h à 11 h 45. **Réservations obligatoires.** Les inscriptions et les réservations se font sur [vincennes.fr](http://vincennes.fr) via les démarches en ligne du compte citoyen. **Attention :** pour les gardes à domicile, les parents vincennois devront remplir un formulaire d'autorisation d'inscription au RPE, téléchargeable sur internet et à retourner au RPE avant la première réservation.

# Les gardes à domicile

Les gardes à domicile permettent notamment à l'enfant d'évoluer dans un environnement familial, tout en lui proposant de fréquenter les activités du Relais d'Assistantes Maternelles deux fois par mois selon les disponibilités après autorisation des parents.

## ASSOCIATION FAMILLE SERVICES VINCENNES

L'Association famille services Vincennes met à votre disposition du personnel qualifié pour la garde d'enfants à votre domicile (à temps plein ou partiel) et met en relation les familles pour une garde partagée. L'association sélectionne, selon vos critères, les salariés correspondant à votre demande et garantit le remplacement de la personne en cas d'absence ou de congé. Enfin, elle vous encadre pour les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de salaire...).

D'autres associations vincennes peuvent vous proposer leurs services. Retrouvez-les dans le Guide des associations édité par la ville tous les ans au mois de septembre. Par ailleurs, de nombreux sites internet peuvent vous aider dans votre recherche. Des sociétés basées à Vincennes proposent également leurs services pour garder vos enfants :

## BABYCHOU SERVICES VINCENNES

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles...

8 rue de Strasbourg - 01 84 77 02 90  
contacts94vincennes@babychou.com  
www.babychou.com

## KANGOUROU KIDS

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'école...

8 rue Charles-Pathé - 01 83 62 94 96  
1 ter rue du Midi 01 43 65 59 11  
infos94@kidsparis.com www.kidsparis.com

## KID'HOME

Accompagnements et/ou sorties de crèches et écoles, baby-sitting, gardes complètes, soutien scolaire. Mise en relation de familles pour une garde partagée. Aucun frais d'adhésion. Accueil du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

24 rue Massue - 01 58 64 09 37  
contact@kidhome.fr - www.kidhome.fr

## ZANAKA

Gardes d'enfants régulières et occasionnelles à domicile, sorties d'écoles... Coordination de garde partagée.

6 rue des Deux-Communes - 01 77 01 82 82  
contact.vincennes@zanaka.fr - www.zanaka.fr

## ZAZZEN

Partenaire d'éducation de la naissance au collège. Mise en relation entre familles et nourrices ou baby-sitters.

1 rue Saulpic - 01 43 98 18 13 - mlefevre@zazzen.fr  
ou jrobert@zazzen.fr - www.zazzen.fr



## ASSOCIATION FAMILLE SERVICES VINCENNES

Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h, à l'espace Pierre-Souweine 70, rue de Fontenay.

01 43 98 67 63 ou 68 04  
familleservices@orange.fr

Cotisation annuelle - 60 €

Tarifs et forfaits selon les prestations. Déduction des impôts à hauteur de 50 % des frais engagés selon la loi en vigueur.

## AVANTAGES

Une personne s'occupe chez vous de votre enfant et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents exerçant une profession avec des horaires à grande amplitude. Cette solution permet à l'enfant de rester chez lui, de garder ses repères sensoriels si importants à cet âge. Odeurs, couleurs, sensations physiques, gustatives et tactiles forment un monde qu'il s'approprie.

## INCONVÉNIENTS

Formule la plus coûteuse pour la garde d'un seul enfant. Toutefois, il est possible de s'entendre avec d'autres familles et de mettre en place une garde partagée, ce qui réduit de manière significative le coût de garde.

NOUVEAU

Service prestataire

# FAMILLE

## SERVICES

### Vincennes

#### PRESTATIONS

- recrutement et présentation de personnes qualifiées et adaptées à vos besoins
- aide à la réalisation de vos formalités administratives
- garantie de remplacement du personnel en cas d'absence ou de congés

#### MODALITÉS

- vous gérez le salarié :  
service mandataire (vous êtes employeur)
- le salarié est mis à votre disposition :  
service prestataire (nous sommes l'employeur)

- ⇒ Inscription AGF / FSV : **50€**
- ⇒ tarification selon les prestations  
(détails sur notre site)

Crédit d'impôts ou déduction fiscale à hauteur  
de 50% des frais engagés  
(plafonnés selon loi en vigueur)

Utilisation du Chèque Emploi Service (CESU)  
Déclaration PAJE

NOUVEAU SITE

[www.familleservices-vincennes.fr](http://www.familleservices-vincennes.fr)

## LES RELAIS DES FAMILLES



#### Garde d'enfant à domicile Garde simple et partagée / mise en relation familles

- Toute la journée
- Temps plein ou partiel
- Sortie d'école ou de crèche
- Aide aux devoirs
- Baby sitting



#### Auxiliaire de vie

- Soins physiques à la personne
- Toilette - Change
- Préparation des repas
- Prise de médicaments
- Présence jour et nuit



#### Entretien de votre maison

- Ménage - Repassage
- Courses
- Sortie
- Compagnie - Visite de courtoisie
- Bricolage

RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS :

01 43 98 67 63 / 01 43 98 68 04

familleservices@orange.fr

70 rue de Fontenay  
94300 Vincennes



# L'ACCUEIL COLLECTIF





# Les structures municipales

**Pensez à vous inscrire dès le 3<sup>e</sup> mois de grossesse révolu à l'accueil de l'Hôtel de ville, pour les structures d'accueil municipales.**

53 bis rue de Fontenay  
94304 Vincennes Cedex  
01 43 98 65 00

## LES MULTI-ACCUEILS

Le multi-accueil permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de) 8 h à 18 h 45 ou à temps partiel (entre 1 et 3 jours) des enfants jusqu'aux 3 ans révolus dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits. Une équipe pluridisciplinaire est placée sous la responsabilité d'une direction.

Elles encadrent des éducatrices de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture et des agents sociaux. Un référent santé et un psychologue assurent en outre des vacations. Une psychomotricienne intervient également dans toutes les structures.

## PIÈCES À FOURNIR POUR LES INSCRIPTIONS EN LISTE D'ATTENTE DES CRÈCHES ET ACCUEIL FAMILIAL

### SI L'ENFANT N'EST PAS NÉ

- livret de famille ou pièce d'identité du père et de la mère,

- justificatif de grossesse avec la date présumée d'accouchement ou de début de grossesse (déclaration de grossesse ou guide de surveillance médicale ou certificat médical),
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail mentionnant le temps de travail, le numéro d'allocataire CAF, le relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique,
- les personnes hébergées devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'Hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.



N.B. : pour confirmer la demande de place en crèche, l'acte de naissance devra être obligatoirement remis au service Accueil de la mairie ou via votre Espace famille dans la rubrique Confirmation de naissance, dans les six semaines suivant la naissance. Passé ce délai, la demande sera annulée.

#### SI L'ENFANT EST NÉ

- livret de famille ou acte de naissance de l'enfant,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- et pour un accueil à plein temps (4 à 5 jours par semaine), le dernier bulletin de salaire de chacun des parents ou attestation de travail mentionnant le temps de travail, le jugement en cas de séparation, le numéro d'allocataire CAF, le relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique,
- les personnes hébergées devront présenter une attestation d'hébergement (formulaire disponible à l'accueil de l'Hôtel de ville), ainsi que deux correspondances administratives à l'adresse déclarée (attestation de sécurité sociale, CAF, banque, assurance, fiche de paie ou mutuelle). L'hébergeant devra quant à lui fournir une copie de sa carte d'identité ainsi que deux justificatifs de domicile. Pour finir, l'hébergé et l'hébergeant auront un rendez-vous avec l'élu de secteur.

#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION DANS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

L'attribution des places est fixée en fonction de plusieurs critères :

- le lieu de résidence (Vincennes) ;
- les 3 choix de structures émis par la famille ;
- les places disponibles par tranche d'âge et par ordre d'inscription effectuée auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville. Si toutefois, les trois choix de structures ne peuvent être satisfaits, un quatrième lieu d'accueil sera proposé. La proximité du domicile sera prise en compte dans la mesure du possible.

Les commissions d'attribution des places en crèche à temps complet ont lieu le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois (sauf en août et lors des vacances scolaires) à 14 h.

#### Renseignement sur vincennes.fr

Elles sont publiques, afin de garantir la transparence du système d'attribution. Pour les commissions d'attribution des places en crèche à temps partiel, les demandes sont étudiées en milieu de chaque mois, veuillez prendre contact avec la coordination des crèches. Après l'attribution de la place en commission publique et la rencontre avec la directrice de la crèche, l'accueil de votre enfant est contractualisé auprès de la direction Enfance-Jeunesse.



### INSCRIPTIONS EN LISTE D'ATTENTE

Elles se font à l'accueil de l'Hôtel de ville du lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h, le jeudi de 12 h à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Lors de l'inscription sur liste d'attente, vous pouvez indiquer le choix de 3 crèches préférées.

53 bis rue de Fontenay  
94304 Vincennes Cedex  
01 43 98 65 00



## RENSEIGNEMENTS SUR LES POINTS INFO PETITE ENFANCE ET LES COMMISSIONS

01 43 98 65 00  
dans Vincennes info ou sur  
vincennes.fr.

- **Crèche André-Bonhême**

Capacité d'accueil de 60 enfants.  
6 rue Clément-Viénot - 01 43 28 08 76

- **Crèche Aubert**

Capacité d'accueil de 45 enfants.  
1 allée Aubert - 01 43 74 79 18

- **Crèche Berthe-Campergue**

Capacité d'accueil de 45 enfants.  
74 rue de Fontenay - 01 43 74 27 79

- **Crèche des Laitières**

Capacité d'accueil de 78 enfants.  
27 rue des Laitières - 01 43 65 97 65

- **Crèche Fernande-Sarrazin**

Capacité d'accueil de 50 enfants.  
Espace Pierre-Souweine - 70 rue de Fontenay  
01 43 65 08 89

- **Crèche Jean-Burgeat**

Capacité d'accueil de 54 enfants.  
11 rue Georges-Huchon - 01 43 65 48 45

- **Crèche Robert-Jobard**

Capacité d'accueil de 70 enfants.  
16/18 av. Franklin-Roosevelt - 01 48 08 57 00

- **Multi-accueil collectif du**

**Domaine du Bois**  
Capacité d'accueil de 60 enfants.  
18 av. des Murs-du-Parc - 01 43 98 43 40

- **Multi-accueil collectif de la Jarry**

Capacité d'accueil de 27 enfants  
118 rue de la Jarry - 01 41 74 68 25

- **Multi-accueil du Centre**

Capacité d'accueil 30 enfants.  
Espace Pierre-Souweine - 70 rue de Fontenay  
01 43 98 01 62 ou 01 43 28 47 93

## AVANTAGES

Une équipe professionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité, et selon des règles d'hygiène précises. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, permettant une ébauche de socialisation.

## INCONVÉNIENTS

Il faudra éventuellement trouver une solution de complément pour les horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes. Les familles doivent respecter leurs horaires d'accueil et une assiduité de présence est demandée.



## L'ACCUEIL OCCASIONNEL

L'accueil occasionnel reçoit les enfants ponctuellement sur réservation une semaine à l'avance et en fonction des places disponibles. Il permet aux enfants d'évoluer dans un cadre collectif et de faciliter la vie quotidienne des familles. Les multi-accueils accueillent les enfants à partir de 4 mois en demi-journée ou en journée complète sur réservation du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. L'inscription auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville est nécessaire avant tout rendez-vous avec la directrice.

## AVANTAGES

Structure collective très pratique pour les parents qui désirent disposer d'un temps libre. L'accueil occasionnel permet les premières séparations avec les parents et les premiers échanges avec les autres enfants.

## INCONVÉNIENTS

Fonctionnement sur réservation, une semaine à l'avance. Les familles ne sont pas toujours assurées d'obtenir un créneau libre.



## PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION EN ACCUEIL OCCASIONNEL

Livret de famille ou pièces d'identité des parents ou acte de naissance de l'enfant, justificatif de domicile de moins de 3 mois, jugement en cas de séparation, numéro d'allocataire CAF, dernier avis d'imposition sur les revenus des deux parents (ressources de l'année N-2), le Relevé d'identité bancaire (RIB) pour le prélèvement automatique.



# Lieu d'Accueil Enfants Parents

Le LAEP, structure municipale, est un espace convivial qui accueille, de manière libre, anonyme et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parents ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, propose un espace de jeu libre.

C'est un lieu de rencontre, d'écoute, d'échanges et de parole pour l'enfant de moins de 6 ans et son parent ou l'adulte qui l'accompagne.

La dimension participative et l'échange d'expérience entre parents contribuent à l'éveil social de l'enfant.

Le LAEP est ouvert sur des temps déterminés par des accueillants, professionnels spécialisés de la petite enfance et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Deux séances par mois d'accueil au LAEP vous sont proposées :

- 1 mercredi par mois de 15 h 30 à 18 h
- 1 samedi par mois de 10 h à 12 h 30

Dans les locaux du Relais Petite Enfance (22, rue d'Estienne-d'Orves).

Dates des rendez-vous sur [vincennes.fr](http://vincennes.fr)



## LES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES

La crèche collective permet l'accueil à temps plein (du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h) ou temps partiel des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans dans des établissements spécialement aménagés pour l'éveil des tout-petits. Le fonctionnement sur le mode collectif est identique à celui organisé par la Ville.

- **Crèche Crébillon**

Capacité d'accueil de 60 enfants.  
12 rue Crébillon - 01 43 28 13 15

- **Crèche Anatole-France**

Capacité d'accueil de 40 enfants.  
33 rue Anatole-France - 01 48 08 56 83

## AVANTAGES

Une équipe pluriprofessionnelle répond aux besoins de chaque enfant selon son propre rythme, dans un climat de sécurité. C'est un lieu d'éveil et de partage qui offre des activités variées dans le respect et le bien-être de l'enfant, vers une ébauche de socialisation.

## INCONVÉNIENTS

Comme dans les crèches collectives municipales, il faudra éventuellement trouver une solution complémentaire pour les familles ayant des horaires professionnels tardifs. Le rythme y est plus soutenu pour l'enfant. Les parents doivent respecter l'organisation liée à l'accueil collectif, ce qui peut créer des contraintes.



## LES DÉMARCHES DES STRUCTURES DÉPARTEMENTALES

Ces deux structures sont gérées par le conseil départemental du Val-de-Marne. Les inscriptions se font à partir du 7<sup>e</sup> mois de grossesse directement sur [www.valdemarne.fr](http://www.valdemarne.fr). Votre demande d'admission doit être confirmée à la naissance de votre enfant. Votre dossier est soumis à examen lors des commissions départementales d'attribution des places.



## Les structures privées

### JARDIN D'ENFANTS

Le jardin d'enfant accueille des enfants âgés de 2 ans à 6 ans. Il travaille en collaboration avec l'Éducation nationale.

- **Bloom School**

Capacité d'accueil de 45 enfants. Lieu d'accueil collectif (accueil en âges mélangés). Accueil du lundi au vendredi soit 4 jours et demi par semaine jusque 16 h  
**51 rue de la Bienfaisance - 06 33 42 75 83**  
[contact@bloomschool.fr](mailto:contact@bloomschool.fr) - [www.bloomschool.fr](http://www.bloomschool.fr)

### LES MICRO-CRÈCHES (PARTICULIERS OU INTERENTREPRISES)

Lieux d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois et demi à l'entrée en maternelle, agréés par la PMI. Accueil régulier de 1 à 5 jours et accueil occasionnel.

- **Bloom Crèche**

Capacité d'accueil de 10 enfants.  
**51 rue de la Bienfaisance - 06 33 42 75 83**  
[contact@bloomschool.fr](mailto:contact@bloomschool.fr) - [www.bloomschool.fr](http://www.bloomschool.fr)

- **Liveli Crèches Bérault**

Capacité d'accueil de 10 enfants.  
**11 rue de l'Égalité - 01 83 77 27 35**  
[www.liveli.fr](http://www.liveli.fr)

- **Les Petits Chaperons Rouges**

**Les Malicieux des Murs-du-Parc**  
 Capacité d'accueil de 10 enfants.  
**5 av. des Murs-du-Parc - 01 73 43 50 13**  
[vincennes.mursparc@lpcr.fr](mailto:vincennes.mursparc@lpcr.fr)  
[www.chaperonsetcompagnie.fr](http://www.chaperonsetcompagnie.fr)

- **People and Baby - Tonga Soa et Manava**

Capacité d'accueil de 10 enfants par structure.  
**9 rue des Laitières - 07 69 72 95 29**  
[www.people-and-baby.com](http://www.people-and-baby.com)

- **People and Baby - Crèche Lavande**

Capacité d'accueil de 10 enfants.  
**83 rue DeFrance - 07 68 76 12 35**  
[www.people-and-baby.com](http://www.people-and-baby.com)

- **People and Baby - Carioca**

Capacité d'accueil de 10 enfants.  
**27 rue des Laitières - 06 99 75 67 27**  
[www.people-and-baby.com](http://www.people-and-baby.com)

- **People and Baby - Amande et Dragée**

Capacité d'accueil de 10 enfants.  
**24 rue de la Paix - 07 66 80 42 73**  
[www.people-and-baby.com](http://www.people-and-baby.com)

- **Crèche Paidou**

Capacité d'accueil de 11 enfants.  
**29 rue Victor Basch - 01 84 60 63 65**  
[marc@paidou.fr](mailto:marc@paidou.fr)

## LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Les entreprises, PME, artisans peuvent y réserver une place en crèche pour leurs employés. La réservation des places est également ouverte aux structures publiques à destination des usagers.

### • 1001 crèches

Cette structure recherche pour ses clients une place en crèche. Dans le cadre de cette activité, la société développe, en France, un réseau de partenaires. Ce dispositif fait participer l'entreprise qui vous emploie.

[www.1001creches.com](http://www.1001creches.com)

### • Crèche d'entreprise People and Baby Les amis de Lola

Capacité d'accueil de 27 places.

9 rue Georges Huchon - 07 82 41 04 63

[www.people-and-baby.com](http://www.people-and-baby.com)

### • Crèche d'entreprise People and Baby Peekaboo

Capacité d'accueil de 20 enfants

113 rue DeFrance - 07 69 38 15 37

[www.people-and-baby.com](http://www.people-and-baby.com)

### • Crèche d'entreprise Babilou

#### Kids Cool Vincennes

Capacité d'accueil de 19 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h

47 rue des Laitières - 01 84 16 49 63

[www.creche-kidscool.fr](http://www.creche-kidscool.fr)

### • Gazouillis Château-de-Vincennes

Capacité d'accueil de 45 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h

25 rue du Donjon - 01 41 50 54 50

### • Gazouillis Vincennes République

Capacité d'accueil de 26 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30.

55 avenue de la République - 01 41 50 54 50

[www.crechesgazouillis.fr](http://www.crechesgazouillis.fr)

### • Crèche d'entreprise Les Bébés Explorateurs - Les explorateurs de Vincennes

Capacité d'accueil de 22 places. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h

6 rue de Strasbourg - 06 41 82 26 78

[www.lesbebesexplorateurs.com](http://www.lesbebesexplorateurs.com)

### • Crèche d'entreprise Les Petites Canailles

Deux structures de 40 places chacune. Lieu d'accueil collectif pour les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans.

Accueil du lundi au vendredi de 8 h à 19 h

37 rue Céline-Robert - 10 rue des Laitières

01 58 83 48 35 - [info@lespetitescanailles.fr](mailto:info@lespetitescanailles.fr)

[www.lespetitescanailles.fr](http://www.lespetitescanailles.fr)

## AVANTAGES

Des structures d'accueil qui viennent renforcer et diversifier l'offre existante.

## INCONVÉNIENTS

Toutes les entreprises ne sont pas en mesure d'offrir ce service à leurs salariés.

# LES COÛTS



# Les coûts de l'accueil municipal et départemental

Le montant de votre participation dépend :

- **des ressources de la famille :**

- calculées sur la base du dernier avis d'imposition (avis 2021 pour accueil en 2022).
- traitements et salaires (avant abattement), primes, revenus de biens mobiliers et immobiliers...

- **de la participation financière des familles par enfant à charge pour une heure de garde.**

Le minimum et le maximum des ressources prises en compte pour l'accueil municipal sont respectivement de 712,33 €\* et 6 860 € mensuels.

## EXEMPLE

- 1 foyer de 1 enfant à taux d'effort de 0,0619 %
- 1 revenu mensuel de 3 600 € pour le foyer
- Tarif horaire = 3 600 € x 0,0619 % à 2,22 € / heure

### POUR UN ACCUEIL CONTRACTUALISÉ

230 jours d'ouverture et 9 heures réservées par jour :  
 $230 \times 9 = 2\,070$  h réservées annuellement.

### MOYENNE MENSUELLE DU NOMBRE D'HEURES RÉSERVÉES

= nombre d'heures réservées à l'année ÷ nombre d'échéances de facturation à l'année  
 $= 2\,070 \div 12 = 172,5$  h/mois

Montant du forfait mensuel =  $172,5 \text{ h} \times 2,22 \text{ €} = 382,95 \text{ €}$

Le contrat d'accueil en crèche et le taux horaire pour les haltes-jeu doivent être calculés chaque année entre les mois de septembre et décembre, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante. À défaut, le tarif maximal est appliqué sans rétroactivité.

| Nombre d'enfants à charge | 1        | 2        | 3        | 4 à 7    | 8 et +   |
|---------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Taux d'effort             | 0,0619 % | 0,0516 % | 0,0413 % | 0,0310 % | 0,0206 % |

## MODES DE PAIEMENT

Les parents ont la possibilité de régler les frais de garde de leur enfant de différentes façons :

- par prélèvement automatique,
- par paiement sécurisé sur le site [vincennes.fr](http://vincennes.fr), dans l'Espace famille,
- par carte bleue à l'accueil de la mairie,
- par chèque emploi service universel (CESU) préfinancé. La régie enfance n'est pas habilitée à encaisser des CESU dématérialisés.

\* Plancher CAF révisable annuellement.



# Les coûts des structures privées, des assistantes maternelles, des particuliers employeurs

\* Net salaire de base (hors indemnités d'entretien et de nourriture par jour de présence de l'enfant et avant déduction du complément de libre choix du mode de garde).

## LES MICRO-CRÈCHES

Mensualités pour les familles en direct (tarifs donnés à titre indicatif avant l'aide de la CAF et déduction fiscale).

[Se renseigner auprès de ces structures](#)

## LES CRÈCHES INTER-ENTREPRISES

Elles appliquent le barème de la Caisse nationale d'allocations familiales, à l'instar des crèches publiques. Le même taux d'effort défini en fonction de la composition du foyer est appliqué. Se renseigner auprès de ces structures pour connaître les montants planchers et plafonds retenus.

## LES ASSISTANTES MATERNELLES DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Les coûts relèvent du secteur privé et font l'objet d'un accord (contrat privé) entre la famille et l'assistante maternelle, conformément à la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. À titre indicatif au 1<sup>er</sup> mai 2022, coût mensuel pour une assistante maternelle sur la base du plafond de la CAF de 42,33 € net/jour (54,25 € brut) pour 9 h de garde et 45 h/semaine en année complète :

$$\frac{4,70 \text{ €/h} \times 45 \times 52}{12} = 916,50 \text{ €}^*$$

[Retrouvez les aides de la CAF et les avantages fiscaux des pages 25 à 28.](#)

# LES PRESTATIONS D'AIDE AUX FAMILLES ET LES AVANTAGES FISCAUX





# Les prestations versées par la CAF

## LA PRESTATION PARTAGÉE D'ÉDUCATION DE L'ENFANT

Enfant né ou adopté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :  
398,80 €/mois  
ou 257,80 €/mois à temps partiel (50% maximum)

## LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX D'ACTIVITÉ OU (PRESTATION PARTAGÉE D'ÉDUCATION DE L'ENFANT)

Vous souhaitez consacrer plus de temps à vos enfants ? Vous pouvez bénéficier d'un complément libre choix d'activité en optant pour un congé parental à temps plein ou à temps partiel. Le complément versé par la CAF n'est pas fiscalisé.

### • Quelles conditions ?

**POUR UN PREMIER ENFANT :** avoir exercé une activité professionnelle dans les 2 ans qui précèdent la naissance. On peut y inclure les congés maternité et maladie ainsi que les congés d'adoption, les accidents de travail, les indemnités de chômage, les contrats de formation professionnelle et les périodes de perception du complément de libre choix d'activité.

**POUR DEUX ENFANTS :** avoir exercé une activité professionnelle dans les 4 ans qui précèdent la naissance et la cessation

d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant. Pour trois enfants ou plus : avoir exercé une activité professionnelle dans les 5 ans qui précèdent la naissance et la cessation d'activité ou réduction d'activité si elle est postérieure à la naissance de cet enfant.

**À savoir :** vous ne devez pas être en congés payés, ni percevoir d'indemnités journalières de maladie, maternité, paternité, d'accident du travail, de pension d'invalidité, de retraite ou d'allocation de chômage pour bénéficier de la PreParE.

### • Pour qui ?

Sans conditions de ressources. Aide ouverte aux familles adoptantes. Avoir cessé totalement l'activité professionnelle ou avoir une activité réduite (temps partiel de 50 à 80 %).

### • Quel montant ?

Congé parental à temps plein (arrêt total de l'activité) : 405,97 €/mois  
Congé parental activité inférieure à 50 % : 262,45 €/mois  
Congé parental de 50 % à 80 % : 151,39 €/mois

**Durée du versement****IL S'AGIT DE VOTRE PREMIER ENFANT :**

- vous vivez en couple : chacun d'entre vous peut bénéficier de la PreParE pendant 6 mois maximum dans la limite du premier anniversaire de votre enfant ;
- vous vivez seul : vous pouvez bénéficier de la PreParE dans la limite du premier anniversaire de votre enfant. Le droit est ouvert le mois de cessation d'activité.

**POUR PLUSIEURS ENFANTS À CHARGE :**

- vous vivez en couple : chacun d'entre vous peut bénéficier de la PreParE pendant 24 mois maximum\* dans la limite du troisième anniversaire de votre dernier né ;
- vous vivez seul : vous pouvez bénéficier de la PreParE dans la limite du troisième anniversaire de votre enfant. Le droit est ouvert le mois de la cessation d'activité quand celle-ci a lieu le premier jour du mois. Le droit est ouvert le mois suivant la cessation d'activité quand celle-ci a lieu à partir du deuxième jour du mois.

Cas particulier de l'adoption : s'adresser directement à votre CAF.

**LE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE**

Avoir recours :

- à un assistant maternel agréé par les services de la protection maternelle et infantile ou une garde à domicile. Son salaire brut ne doit pas dépasser 52,85 € par jour et par enfant gardé,
- ou à une association ou une entreprise habilitée qui emploie une personne à domicile. Votre enfant doit être gardé au moins 16 heures dans le mois,
- ou à une micro-crèche ou une crèche familiale dont le tarif horaire n'est pas supérieur à 10 € par enfant gardé. Votre enfant doit être gardé au moins 16 heures dans le mois.

Prise en charge partielle de la rémunération du salarié. Un minimum de 15 % restera à votre charge. Montants donnés à titre indicatif valables du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023.

\* Prestation d'accueil du jeune enfant.

**RECOURS À UNE ASSOCIATION, ENTREPRISE OU MICRO-CRÈCHE**

Prise en charge partielle de vos dépenses. Un minimum de 15 % restera à votre charge. Montants donnés à titre indicatif valables du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2023

**PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES**

- À 50 % pour une garde à domicile dans la limite mensuelle de 463 € pour des enfants de moins de 3 ans et de 232 € pour les enfants de 3 à 6 ans,
- À 100 % pour l'emploi en direct d'une assistante maternelle agréée.

Le principe de garde partagée connaît un succès croissant : deux familles se mettent d'accord pour employer la même personne, les deux enfants étant gardés ensemble, une semaine chez une famille, une semaine chez l'autre. En général, si chacune des familles n'a qu'un enfant, le salaire versé à l'employé est de moitié pour chaque partie.

À titre indicatif, coût horaire d'une garde à domicile sur la base du SMIC horaire brut : 10,85 €.

\* Ces plafonds sont majorés de 40 % si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants..

| MONTANTS MENSUELS MAXIMUM (DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023)                  |           |           |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Âge de l'enfant gardé                                                                      | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
| Enfant - de 3 ans                                                                          | 479,17 €  | 302,15 €  | 181,26 €  |
| Enfant de 3 à 6 ans                                                                        | 239,58 €  | 151,10 €  | 90,64 €   |
| Vous avez recours à une crèche familiale                                                   |           |           |           |
| Enfant - de 3 ans                                                                          | 725,09 €  | 604,25 €  | 483,41 €  |
| Enfant de 3 à 6 ans                                                                        | 362,09 €  | 302,13 €  | 241,71 €  |
| Vous avez recours à une micro-crèche ou à un organisme qui emploie une personne à domicile |           |           |           |
| Enfant - de 3 ans                                                                          | 876,18 €  | 755,30 €  | 634,46 €  |
| Enfant de 3 à 6 ans                                                                        | 438,09 €  | 377,66 €  | 317,23 €  |

## Les avantages fiscaux

### ACCUEIL COLLECTIF (CRÈCHE, GARDERIE, MICRO-CRÈCHE)

Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

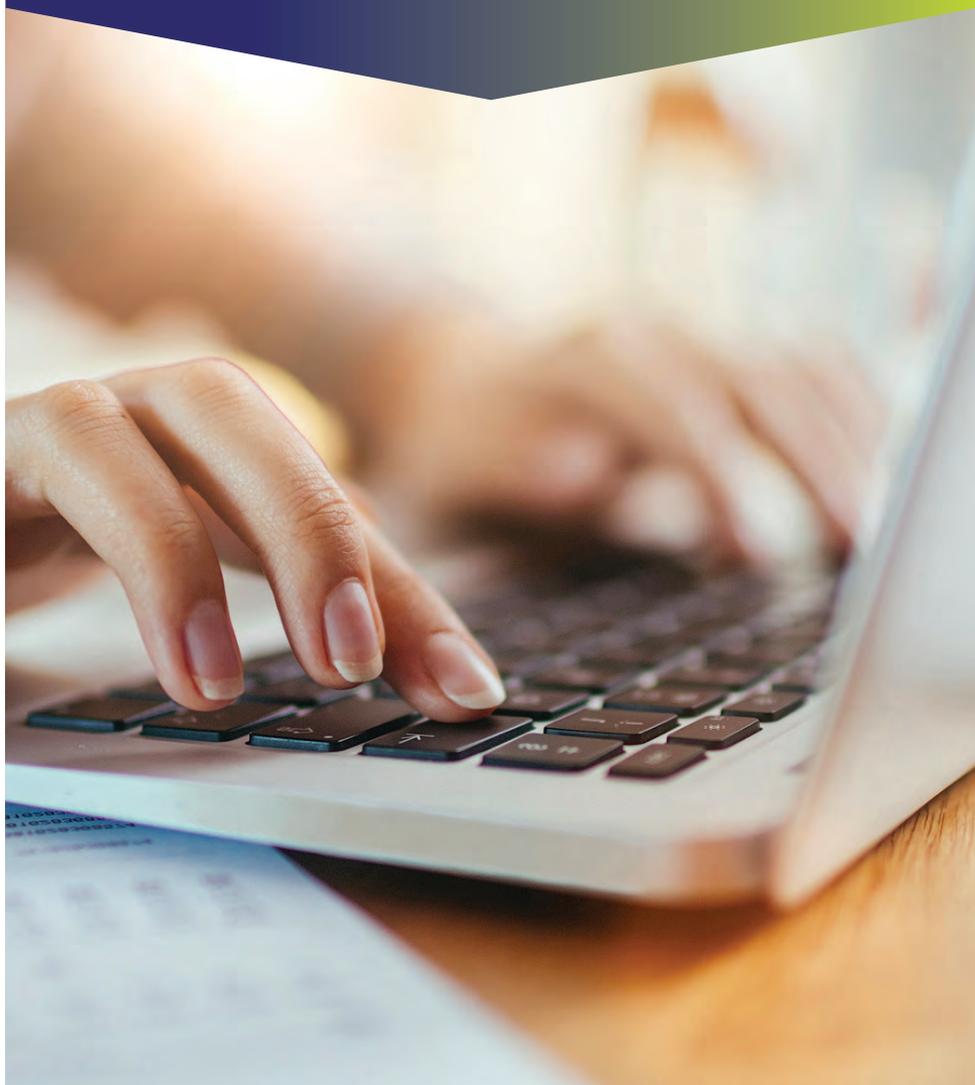
### EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Crédit d'impôts de 50 % du montant des frais de garde plafonnés suivant les indications du Trésor public.

### EMPLOI D'UNE GARDE À DOMICILE

Vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt au titre des sommes versées pour l'emploi à domicile. Dans le cadre du prélèvement à la source, le crédit d'impôt (frais de garde de jeunes enfants ou emploi d'un salarié à domicile) fait partie du mécanisme dit de "l'avance de réduction et crédit d'impôt". Ainsi, le crédit d'impôt qui vous sera accordé à l'été 2022 pour les dépenses payées en 2021 donnera lieu au versement d'un acompte de 60 % du montant de ce crédit d'impôt en janvier 2023. Lors de la liquidation de l'impôt sur les revenus de 2022 en 2023, l'avance versée viendra en diminution du crédit d'impôt que vous pourrez éventuellement avoir sur la base des dépenses engagées en 2022 (sur 2022 vous aurez donc bien perçu 100 % du crédit d'impôt auquel vous avez droit : 60 % en janvier, et le reliquat à l'été).

# LES SERVICES EN LIGNE



**Le site internet vincennes.fr et son Espace famille proposent des informations très diverses, sur la prestation de service unique, les différents types de garde, les jours des commissions publiques d'attribution des places en crèche, les modalités d'inscription, les tarifs, le règlement de fonctionnement des crèches...**

**Votre identifiant et mot de passe vous ont été adressés lors de l'inscription de votre 1<sup>er</sup> enfant. Pour une connexion simplifiée l'espace famille est aussi accessible avec FranceConnect, par le biais de votre compte impots.gouv.fr ou amelii.fr ou login laposte**

**L'Espace famille** permet aux parents d'avoir accès aux informations les concernant et de procéder à des démarches personnalisées pour leurs enfants :

- Confirmer une naissance
- Déposer une demande de congés ou justifier d'une absence pour les enfants en crèche
- Adhérer au prélèvement automatique ou régler votre facture sur un site sécurisé
- Demander une attestation de paiement
- Signaler un changement d'adresse postale, de courriel ou de téléphone
- Éditer votre attestation fiscale
- Modifier votre demande sur la liste d'attente

**Avec le compte citoyen** et les téléservices en ligne, vous pourrez effectuer de nombreuses démarches dont celles liées à l'acceptation d'une place en crèche jusqu'à l'élaboration de votre contrat d'accueil, le renouvellement, les modifications et la clôture de contrat ainsi qu'une demande d'attestation de présence.

Vous retrouverez également les démarches suivantes :

- Confirmer une naissance
- Dépôt de documents pour compléter un dossier famille
- Espace famille : Signaler un incident de connexion
- Quotient familial ou tarif horaire : Calcul
- Réclamation facture Enfance - Jeunesse

Ces services sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

## DEUX BORNES DE CONSULTATION GRATUITE AVEC INTERNET

Installées à l'accueil de l'hôtel de ville, les bornes de consultation gratuite sont accessibles en libre-service, du lundi au mercredi de 8 h 30 à 18 h, le jeudi de 8 h 30 à 19 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 17 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h.

## PETITES ANNONCES EN LIGNE

Une plateforme de petites annonces, est accessible en ligne. Elle permet aux parents de poster leurs demandes et offres de garde d'enfants. Les annonces sont géolocalisées, ce qui permet aux parents de mutualiser recherches et solutions en fonction du lieu d'habitation.

[www.vincennesannonces.fr](http://www.vincennesannonces.fr)

## QUELQUES LIENS UTILES

[www.net-particulier.fr](http://www.net-particulier.fr)

Portail officiel de l'emploi entre particuliers qui renvoie sur des sites en fonction de vos recherches.

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Site des Allocations familiales présentant toutes les aides versées aux familles et leurs modalités. Accès à des simulations de droits sur votre espace personnel.

[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)

Site édité par la Caisse nationale des allocations familiales, qui aide les parents à trouver une solution d'accueil pour leur enfant, permet la consultation d'informations sur les différents modes d'accueil, propose des simulations de tarification.

[www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

Site édité par l'Urssaf, dont l'objectif est de simplifier les formalités administratives des parents employant une assistante maternelle (informations, déclarations en ligne...).

[www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

Site de la Fédération nationale des particuliers employeurs. Il guide les parents employeurs dans leurs démarches d'embauche.

[social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/](http://social-sante.gouv.fr/affaires-sociales/familles-enfance/)

Site du ministère des Affaires sociales et de la Santé qui délivre des informations pratiques et des liens vers des sites abordant les questions et préoccupations des parents, de la naissance de l'enfant à l'orientation des adolescents en passant par la définition de l'autorité parentale. Ce site informe également sur les structures et services pouvant apporter conseil et soutien aux parents.

## PAYEZ PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Réglez vos factures des activités de la petite enfance et de l'enfance grâce au prélèvement automatique (hors séjours et classes). **Gratuit, facile, sûr et sans contrainte :**

**Vous n'avez plus à vous soucier du règlement.**

**Plus de risque d'oubli, notamment pendant les vacances.**

**Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. Vous pouvez souscrire en cours d'année. Vous avez la liberté d'interrompre le prélèvement sur simple courrier, un mois avant la date d'échéance.**

# Entrez dans la troupe des Léop'Artistes !

L'école Multi-arts au cœur de Vincennes.  
À partir de 2 ans 1/2 !

✓ **Des cours** multi-arts, Zumba®, capoeira, hip-hop, classique, flamenco, africaine, pilates...

✓ **Des ateliers** Disney® le samedi et le dimanche

✓ **Des stages** pendant les vacances scolaires

✓ **Des animations et des spectacles** tout au long de la saison : Halloween, spectacles de Noël et de fin d'année, carnaval du monde, Zumbathon, battle hip-hop, baptême de capoeira, fête des familles, pique-nique, tournée des Léop'artistes.

✓ **Des séjours, des voyages**

✓ **Les Léop'artistes soutiennent** Octobre rose



**Les inscriptions ont lieu toute l'année**, sous réserve de place disponible.

**En cadeau de bienvenue** : le T-shirt Léop'artiste !

**PLUS D'INFOS : 06 70 11 66 09**  
[www.danseleopart.fr](http://www.danseleopart.fr)

Et en scannant le QR Code

